



Appel à projets ACI 2026

Enseignants chercheurs contractuels

Date de clôture : **15 décembre 2025**

La Rochelle Université lance un appel à projets « Actions incitatives » pour soutenir les **enseignants chercheurs contractuels et enseignantes chercheuses contractuelles**.

1. Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets concerne des **projets individuels portés par des enseignants chercheurs contractuels et enseignantes chercheuses contractuelles** rattachés à une unité de recherche de La Rochelle Université. Il a vocation à constituer un fond d'amorçage en début de carrière à travers le soutien à un projet de recherche. L'action devra être réalisée sur la période de leur contrat. Pour la réalisation de son projet la ou le candidat devra solliciter l'appui d'un référent scientifique au sein de son unité de recherche.

2. Financement

Le financement demandé devra être au maximum de 5 000 € par projet. Il s'agit d'un financement d'amorçage, les projets ayant vocation à perdurer avec d'autres moyens. L'aide sera attribuée en fonction du budget prévisionnel détaillé dans le formulaire de candidature. La participation du laboratoire et/ou de l'équipe au financement de l'opération est obligatoire.

Les projets devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2026. Il en est de même pour les dépenses associées.

3. Critères de sélection

Les dossiers devront remplir les critères suivants :

- Qualité scientifique du dossier ;
- Indentification d'un mentor ;
- Adéquation moyens / projet ;
- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes) ;
- Implication et soutien du laboratoire / de la structure porteuse ;
- Retombées pour l'établissement.

L'ACI « Enseignants chercheurs contractuels et enseignantes chercheuses contractuelles » ayant pour objectif de soutenir en amont une action qui devra avoir une suite, il est demandé :

- D'exposer la trajectoire dans laquelle s'inscrit l'action proposée (actions passées et à venir, parcours du porteur...) ;
- D'énoncer avec précision la forme que prendra la poursuite de l'action et les

financements envisagés (ex : candidature à un appel à projets de type ANR, Région, FUI, H2020, ERC...).

4. Dépenses éligibles

Le financement pourra être utilisé en fonctionnement (y compris indemnités de stages). Dans le budget, le montant mensuel dédié au stage doit être de 600 €.

Les frais de publication (APC) ne sont pas éligibles.

5. Engagement

Le/la bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, événements liés au projet (réunions de lancement, publications) communication dans les médias, à l'adresse aap-recherche@univ-lr.fr ;
- Se rendre disponible, s'il/elle est sollicité·e, pour présenter son projet et les premiers résultats dans le cadre des journées d'animation spécifiques de l'établissement et auprès de la Commission de la recherche ou toute autre instance ;
- Réaliser un compte rendu d'ACI et l'envoyer à aap-recherche@univ-lr.fr une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2026 ;
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports.

6. Modalités de dépôt et calendrier

Les laboratoires devront valider les projets avant de les transmettre à l'alias aap-recherche@univ-lr.fr. Pour les unités proposant plusieurs projets, un classement des dossiers par les laboratoires est attendu.

Le formulaire de candidature doit être complété et signé par le porteur, le mentor et le laboratoire. Les dossiers devront ensuite être envoyés au plus tard le 3 octobre 2024 à l'alias aap-recherche@univ-lr.fr.

Les dossiers d'ACI **enseignants chercheurs contractuels et enseignantes chercheuses contractuelles** donneront lieu **le 9 janvier 2026** à des présentations devant les membres de la Commission de la recherche élargie aux directions d'unité. A cette occasion, les dossiers seront présentés si possible par les porteurs concernés, avec la possibilité de se faire représenter. Puis la Commission de la recherche statuera le **13 janvier 2026**.

Pour tout complément d'information, merci de contacter aap-recherche@univ-lr.fr